

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent cinquante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 9 juin 2015, à 10 h 05

Président : M. Maung Wai (Myanmar)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 décembre 2017).

GE.15-09453 (F) 211217 221217



* 1 5 0 9 4 5 3 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1355^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, permettez-moi de vous féliciter de nouveau pour l'adoption de la décision relative au programme d'activités de la session de 2015 et également pour la reconstitution d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. Comme c'est la première fois que je m'exprime en qualité de Président de la Conférence du désarmement, je souhaite faire une déclaration.

C'est assurément un grand honneur pour moi-même et pour le Myanmar d'assumer la présidence de la Conférence pendant la période allant du 8 juin au 5 juillet 2015. En ma qualité de Président de la Conférence, je félicite mon prédécesseur immédiat, M. Mohamed Auajjar, Représentant permanent du Maroc, ainsi que son équipe, pour leurs excellents travaux, qui ont permis d'adopter les deux documents suivants : le document CD/WP.587, intitulé « Decision on the schedule of activities of the 2015 session of the Conference on Disarmament » et le document CD/WP.588, intitulé : « Decision for the re-establishment of an informal working group on the programme of work of the Conference ». Je souhaiterais également adresser nos vifs remerciements et notre profonde gratitude aux autres présidents qui l'ont précédé, pour leur détermination à faire avancer les travaux de la Conférence.

Dans ce contexte, je ne manquerai pas de rendre hommage aux deux prochains Présidents, des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande, qui assumeront successivement leurs responsabilités ces prochains mois. Ils méritent tout autant notre profonde gratitude et notre grand respect pour leur apport constructif aux travaux de notre session dès le début de cette année.

Le Myanmar soutient sans réserve le désarmement, notamment l'élimination des armes de destruction massive. En septembre 2013, mon pays a signé un protocole additionnel à l'accord qu'il a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En décembre 2014, nous avons ratifié la Convention sur les armes biologiques et achevé la procédure interne relative à la ratification de la Convention sur les armes chimiques.

Au Myanmar, nous demeurons convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est indispensable pour instaurer un monde exempt d'armes de ce type et assurer ainsi la paix et la sécurité, tant régionales qu'internationales. Le Myanmar a participé à la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. La Conférence d'examen a fait naître de grandes attentes, et en définitive suscité de faux espoirs ; malgré cela, nous demeurons confiants. Nous réaffirmons notre attachement aux principes et objectifs du TNP et nous poursuivrons nos efforts en vue d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Myanmar, membre fondateur du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, continue d'attacher une grande importance à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, créée durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Par le passé, la Conférence a joué un rôle crucial dans l'élaboration de plusieurs traités multilatéraux ; toutefois, elle stagne depuis près de vingt ans, malgré tous nos efforts pour répondre aux appels de la communauté internationale, qui demande à la Conférence de s'acquitter de son mandat et de reprendre ses travaux de fond.

Dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue pour le Myanmar ; nous restons cependant attachés également aux autres questions fondamentales que couvre la Conférence. C'est dans cet esprit que je collaborerai étroitement, durant ma présidence, avec M^{me} Kairamo, de la Finlande, Coprésidente du groupe de travail informel sur le programme de travail, afin que le groupe entame sans tarder ses travaux. Je collaborerai aussi de près avec les coordonnateurs des différents points de l'ordre du jour pour que leurs travaux soient fructueux. Je compte entreprendre des consultations avec des délégations intéressées concernant la création d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence. Cette tâche n'est certes pas facile ; elle est même très exigeante, mais elle

mérite d'être tentée. Une porte se ferme, une autre s'ouvre. Dans nos travaux, gardons à l'esprit les mots de Richard Branson : « Les occasions, c'est comme les autobus, il y en a toujours une autre qui arrive. ».

Vos avis, vos observations et vos suggestions seront toujours les bienvenus et ma porte vous sera toujours ouverte. J'espère œuvrer étroitement avec vous pour mener des délibérations utiles et fructueuses. Votre coopération et votre appui, qui assureront le succès de la session de 2015 de la Conférence, seront accueillis avec gratitude.

À notre précédente séance plénière, vendredi passé, plusieurs délégations ont invoqué le projet de décision qui a été examiné durant la présidence du Maroc et porte sur la création d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence. Afin de ne pas reproduire les discussions antérieures, j'invite toutes les délégations qui le souhaitent à participer à des consultations bilatérales avec la présidence ces prochains jours en vue d'examiner les points particuliers qui les préoccupent concernant la meilleure manière d'aborder les méthodes de travail de la Conférence.

En ce qui concerne la liste des intervenants d'aujourd'hui, les délégations qui ont demandé la parole sont les suivantes : la Malaisie, qui s'exprimera au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Pakistan et le Brésil.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Muhammad, qui s'exprimera au nom de l'ASEAN.

M. Muhammad (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

Monsieur le Président, tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, en tant que membre de l'ASEAN, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à ce moment charnière. Nous ne doutons pas que, sous votre conduite et votre direction éclairées, cette auguste instance mènera des délibérations fructueuses.

Les États membres de l'ASEAN rappellent que l'élimination des armes nucléaires a toujours été leur priorité majeure. En outre, nous réaffirmons l'importance et la validité de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Il est regrettable que, dans l'impasse depuis dix-neuf ans, elle n'ait pu entamer de négociations sur des questions de fond. Nous invitons par conséquent la Conférence à constituer, dès que possible et en toute priorité, un comité spécial du désarmement nucléaire.

Afin de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs, la Conférence a besoin d'un calendrier précis. À cet effet, il conviendrait qu'elle envisage de travailler à l'élaboration du programme de travail de 2016 jusqu'à la fin de l'année. Cette modeste avancée lui permettrait d'entamer des négociations de fond dès le début de l'année prochaine.

Compte tenu de son développement soutenu, de sa situation géographique stratégique et de ses valeurs pacifiques, l'ASEAN joue un rôle primordial pour ce qui est de maintenir et de favoriser la paix et la stabilité dans la région, en cherchant à asseoir la paix et la sécurité internationales. Il importe de continuer à renforcer la coopération dans le cadre du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, de la Déclaration sur la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est et du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous réaffirmons que le Traité d'amitié et de coopération est le principal code de conduite régissant les relations entre les États de la région et le fondement de la paix et de la sécurité régionales.

Le multilatéralisme et l'adoption de solutions convenues au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen durable d'aborder les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous constatons avec regret que, malgré les efforts considérables des États parties, la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'a pu parvenir à un consensus. Toutefois, l'ASEAN réaffirme son attachement aux principes et objectifs énoncés dans le Traité et redoublera d'efforts pour instaurer un monde exempt d'armes

nucléaires. Le TNP garde toute sa pertinence et, bien qu'aucun accord n'ait été possible cette année, le Document final de la Conférence d'examen de 2010 contient des conclusions et des recommandations valables, en particulier les 22 mesures du Plan d'action sur le désarmement nucléaire, qui sont en suspens et doivent être pleinement et efficacement appliquées. Tous les États parties devraient manifester de nouveau leur volonté de soutenir le TNP et s'acquitter de leurs engagements et de leurs obligations.

L'ASEAN demande que les efforts se poursuivent pour sortir de l'impasse actuelle et parvenir ainsi au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire en 2013 et confirmons notre adhésion à la résolution 68/32 de l'Assemblée. Nous espérons que, faisant fond sur les résultats de cette réunion, nous pourrions progresser pour atteindre l'objectif commun du désarmement nucléaire. En outre, nous accueillons avec satisfaction les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'instauration durable d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'ASEAN demeure convaincue que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuent notablement à renforcer le régime du désarmement nucléaire et celui de la non-prolifération. À cet égard, nous nous félicitons qu'en mai 2014, à New York, les États dotés d'armes nucléaires aient signé le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, instrument juridiquement contraignant. Nous nous félicitons également qu'au deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane, l'Amérique latine et les Caraïbes aient été proclamées zone de paix. Nous notons que la troisième Conférence des États Parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, s'est tenue à New York le 24 avril 2015, accueillie par l'Indonésie. Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires, mais elles ne devraient pas être une fin en soi. La création de ces zones ne se substitue pas au désarmement nucléaire.

L'ASEAN souligne combien il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, en particulier dans la région du Moyen-Orient ; elle demeure favorable à ce que la conférence sur la création d'une zone de ce type au Moyen-Orient soit organisée au plus tôt. Il convient de souligner que tous les États situés dans les zones doivent recevoir des garanties inconditionnelles contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés.

Nous insistons sur l'importance que revêt le renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire pour ce qui est de maintenir la paix, la sécurité et la prospérité dans la région. Nous réaffirmons notre volonté de préserver l'Asie du Sud-Est comme zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme l'énonce la Charte de l'ASEAN. Nous nous redisons déterminés à faire appliquer le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous soulignons l'importance d'une application intégrale et effective du Traité, ainsi que du Plan d'action 2013-2017 pour renforcer l'application du Traité, adopté par les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN le 30 juin 2013. Nous réaffirmons que nous sommes déterminés à œuvrer avec les États dotés d'armes nucléaires pour que le Protocole au Traité soit promptement signé et ratifié sans réserve par les États dotés d'armes nucléaires. Nous notons également que nous devons collaborer étroitement avec les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils répondent à nos préoccupations quant aux réserves qu'ils ont proposées concernant le Protocole.

Monsieur le Président, nous convenons avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que ceux qui veulent mieux comprendre les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires sont de plus en plus nombreux. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui a eu lieu à Oslo, à Nayarit et à Vienne, ainsi que de l'adhésion de plus de 100 États à l'Engagement humanitaire. Nous prenons également note

de l'organisation de la neuvième Table ronde régionale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et les perspectives d'un traité d'interdiction, qui a eu lieu à Bangkok en mars 2015.

L'ASEAN soutient la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de la question de l'augmentation du nombre de membres de la Conférence.

En conclusion, l'ASEAN souligne de nouveau qu'il importe de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet en accordant une attention particulière à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, priorité absolue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Malaisie, M. Muhammad, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure de mon plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Je souhaite également la bienvenue, ainsi qu'un plein succès, au nouveau Secrétaire de la Conférence, M. Marco Kalbusch.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur du Maroc de la manière remarquable avec laquelle il a assuré la présidence. Nous nous félicitons que la Conférence ait adopté, vendredi dernier, deux projets de décision qui prévoient une utilisation optimale du temps disponible tant pour la tenue de discussions informelles sur les quatre questions fondamentales que pour l'élaboration d'un programme de travail équilibré et complet.

J'ai demandé la parole pour aborder certains des points soulevés par le Représentant de la France à la dernière séance plénière, tenue le 5 juin 2015, concernant le projet de traité interdisant la production de matières fissiles soumis par sa délégation.

Le Pakistan salue les efforts qu'a faits la France pour élaborer ce texte. Il est clair que celui-ci repose sur une expertise technique et juridique considérable, ce qu'il faut saluer. Le Pakistan l'a soigneusement examiné, dans un esprit d'ouverture et sans aucune idée préconçue, dans l'espoir qu'il offre des solutions novatrices concernant les stocks existants ou, au moins, une solution de compromis réaliste. Malheureusement, nous avons été profondément déçus par la façon dont sont traitées dans le texte les questions fondamentales que sont le champ d'application, les définitions, la vérification et l'entrée en vigueur.

Les opinions du Pakistan sur la question des matières fissiles sont bien connues et n'ont pas à être rappelées. Le Pakistan est opposé à l'ouverture de négociations sur un traité qui se borne à interdire la production future de matières fissiles sans aborder les déséquilibres entre États dans les stocks de ces matières. Un traité qui ne porte pas sur la production antérieure – à savoir les stocks existants de matières fissiles – compromettrait la sécurité du Pakistan et la stabilité régionale en Asie du Sud, car il gênerait et perpétuerait le déséquilibre dans les arsenaux, portant ainsi un préjudice stratégique à mon pays. Cette situation fâcheuse a été aggravée par les dérogations discriminatoires, les accords bilatéraux de coopération nucléaire civile et les promesses de membres dans le cadre de régimes multilatéraux de contrôle des exportations au mépris total des normes et des principes pertinents relevant du régime international de non-prolifération.

Face à une telle menace à nos intérêts vitaux en matière de sécurité nationale, conjuguée aux politiques discriminatoires qui nuisent gravement à la stabilité de notre région, le Pakistan n'a d'autre option que de persister à s'opposer à des négociations, à la Conférence, sur un traité uniquement d'interdiction.

Le projet de traité de la France, qui est censé se fonder sur le mandat Shannon, a également étayé le fait que la France n'est pas disposée à inclure les stocks existants dans le champ d'application du traité. En réalité, aucun des États dotés d'armes nucléaires, excepté le Pakistan, n'est prêt à le faire. Les représentants de ces États l'ont affirmé de manière explicite à différentes reprises. Cela revient à dire que, selon du moins leur interprétation, le mandat Shannon ne prévoit pas d'inclure les stocks existants dans le champ d'application du traité. Par conséquent, il est illusoire de croire le contraire.

Continuer à soutenir, contrairement au bon sens, que nous devrions commencer à négocier un traité sur la base du mandat Shannon dans l'espoir que les objections à l'inclusion de stocks seront par miracle réfutées durant des négociations est incohérent et trompeur. Le Pakistan ne peut s'y prêter. Manifestement, le mandat Shannon, avec son « ambiguïté constructive » n'est plus recevable ni valide comme le mandat de négociation. Plus vite nous acceptons cette réalité, meilleures sont les chances de progresser dans ce domaine en se fondant sur un nouveau mandat de négociation compatible avec les intérêts de tous les membres de la Conférence en matière de sécurité.

Le projet de traité de la France est une compilation et une codification des opinions bien connues de ce pays en matière de traité interdisant la production de matières fissiles – non seulement sur la question du champ d'application, mais également sur d'autres éléments fondamentaux du traité, tels que définitions, vérification et entrée en vigueur. Sur ces questions également, le projet de la France ne correspond pas à nos attentes ni aux préférences exprimées par un autre groupe de 21 membres. La France a soumis un traité qui n'entraîne aucun coût pour son propre plan de sécurité et contient certaines obligations fondamentales que la France, ainsi que ses partenaires et alliés occidentaux appliquent déjà plus ou moins à titre unilatéral et volontaire. Nous reconnaissons et respectons le droit souverain de la France de déterminer ses propres exigences en matière de sécurité nationale et de soumettre un projet de traité qui les préserve pleinement. Le Pakistan est également habilité à exercer son droit souverain – fondé sur nos véritables intérêts en matière de sécurité nationale – de rejeter le projet de traité de la France, ainsi que toute tentative d'entamer des négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon.

À notre sens, la Conférence n'a nul besoin de projets de traités fondés sur des positions nationales maximalistes pour faire avancer la question des matières fissiles. Il faut une véritable volonté politique d'aborder les préoccupations de tous les États opposés à l'ouverture de négociations qui ne portent pas sur la question des stocks existants. Sur ce point, nous ne constatons malheureusement aucun progrès.

Nous avons affirmé à plusieurs reprises par le passé que le Pakistan est disposé à conjuguer ses efforts pour parvenir à un nouveau compromis qui permette de conclure une base acceptable, ou un mandat, et d'entamer, à la Conférence, des négociations sur un traité concernant des matières fissiles. Ce nouveau mandat devrait répondre à la demande légitime formulée par la grande majorité des membres de la Conférence de négocier un traité qui fait véritablement avancer le désarmement nucléaire et contribue à la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Le mandat Shannon ne remplit pas ces conditions.

Les États membres se souviendront que l'an passé, lors des discussions informelles sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ma délégation a présenté des propositions de fond sur les moyens de progresser dans le sens de ce que je viens d'exprimer. Nous sommes prêts à repartir de là cette année.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rappeler que la Conférence ne devrait pas être l'otage d'une question unique. Nous devrions accorder une attention égale, sinon plus grande, à l'ouverture de négociations sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, notamment le désarmement nucléaire, qui est sa raison d'être, de même qu'aux garanties négatives de sécurité et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous n'avons encore entendu aucun argument contre des négociations sur l'un de ces points qui repose sur les intérêts des États en matière de sécurité. En outre, différentes délégations ont soumis des projets de traité sur chacun de ces trois points. Compte tenu de ce qui précède, le projet de la France ne semble offrir aucune possibilité de répondre à nos préoccupations majeures en matière de sécurité nationale, ni même de surmonter le désaccord fondamental qui divise les membres de la Conférence sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Akram, du Pakistan, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président et au Secrétaire.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Brésil.

M. Motta Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je ne doute pas que vos compétences diplomatiques nous aideront à mettre les travaux de la Conférence sur une voie productive. Je puis vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Je souhaite également la bienvenue au nouveau Secrétaire de la Conférence, M. Marco Kalbusch.

Alors que nous entamons la deuxième partie de la session annuelle de la Conférence, je tiens à féliciter notre collègue l'Ambassadeur Kairamo, de la Finlande, qui a accepté la tâche exigeante de coprésider le groupe de travail informel et de tenter d'aplanir les divergences qui nous empêchent de nous accorder sur un programme de travail. Je remercie également nos collègues l'Ambassadeur Ramadan, de l'Égypte, l'Ambassadeur Biontino, de l'Allemagne, l'Ambassadeur Rowland, du Royaume-Uni et l'Ambassadeur Aryasinha, de Sri Lanka, d'avoir accepté de coordonner les discussions informelles sur les points à l'ordre du jour et le programme d'activités.

Je souhaiterais si possible faire quelques observations sur l'issue de la neuvième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Brésil a participé à la Conférence en tenant compte de l'objectif général qui consistait à promouvoir l'application de l'article VI du Traité, portant expressément sur les engagements des États parties concernant le désarmement nucléaire. Malheureusement, la Conférence d'examen n'a adopté aucune décision qui donnerait effet aux dispositions de l'article VI, ou qui exhorterait l'Assemblée générale des Nations Unies à se prononcer sur ce point, en particulier en ce qui concerne des mesures concrètes portant sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Nous regrettons profondément l'absence de consensus sur l'adoption du Document final de fond de la neuvième Conférence d'examen. Nous déplorons également le fait que des États parties au TNP n'ont pu surmonter leurs divergences concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base de la résolution de 1995 adoptée par la cinquième Conférence d'examen.

La délégation brésilienne a œuvré de manière constructive tout au long des négociations pour parvenir à un consensus, convaincue que la coopération est la seule voie qui permet de se conformer au Traité dans tous ses éléments fondamentaux et de corriger ainsi son déséquilibre initial. Le compromis obtenu, après des séances officielles ou informelles sur les dispositions relatives à la non-prolifération nucléaire et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, a témoigné des vertus d'une démarche constructive des États parties. Malgré les lacunes dans le projet définitif sur la partie consacrée au désarmement nucléaire, bien moins rigoureuse que la majorité des États parties l'auraient souhaité, le Brésil était disposé à adopter le document final tel que proposé par le Président. Malheureusement, les divergences quant à la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ont pu être aplanies, ce qui a empêché une issue favorable.

Il est particulièrement décevant qu'en raison de ce désaccord, il n'ait pas été possible d'adopter, en vue de l'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies, une recommandation sur la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée chargé de définir et d'élaborer des mesures concrètes permettant la pleine application de l'article VI, notamment des dispositions juridiques et autres qui contribuent et sont indispensables à la réalisation et au maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Toutefois, le fait que le projet de document final de la neuvième Conférence d'examen n'ait pu être adopté, parce que certaines délégations ne pouvaient accepter la formulation convenue concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive sur la base de la résolution adoptée par la cinquième Conférence d'examen en 1995, ne signifie pas que l'entreprise ait été dénuée d'intérêt. Au cours des derniers jours de la Conférence, la plupart des représentants ont redoublé d'efforts pour négocier des formulations consensuelles appropriées concernant les trois éléments fondamentaux du TNP. Le Brésil estime que, malgré l'absence d'accord, le projet final devrait être considéré en soi comme un important élément utile aux débats de la Conférence et d'autres instances.

Un des aspects positifs du projet final, justifiant à notre sens son adoption, est qu'il contient des références cruciales au rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et aux garanties prévues par le régime du TNP. Nous notons en particulier que le paragraphe 22 du projet final réaffirme que la conclusion d'un protocole additionnel est une décision souveraine de chaque État ; que le paragraphe 33 met l'accent sur les garanties et les précisions relatives au concept de contrôle au niveau de l'État fournies par la Conférence générale de l'AIEA et le Secrétariat ; que les paragraphes 41, 91 et 93 réaffirment le rôle central de l'AIEA pour ce qui est de renforcer la sécurité nucléaire en général, élaborer des normes de sécurité et promouvoir la coopération internationale concernant les questions liées à la sécurité nucléaire et, enfin, que l'alinéa 17 du paragraphe 154 affirme le rôle de l'Agence dans la vérification du désarmement nucléaire.

Bien que les États parties n'aient pas réussi à établir un document final consensuel, le Brésil estime que l'ensemble des débats de la neuvième Conférence d'examen ont fait davantage ressortir les atouts et les insuffisances du TNP ainsi que, plus généralement, du régime de désarmement et de non-prolifération, tout en suscitant des attentes pour l'avenir immédiat. Nous continuons à progresser en matière de non-prolifération, mais des mesures urgentes et une réflexion novatrice s'imposent pour remplir les engagements en matière de désarmement. Le Brésil se félicite par conséquent de l'adhésion par plus de 107 pays à l'Engagement humanitaire et du fait qu'il est de plus en plus admis que l'impact humanitaire des armes nucléaires devrait étayer tous les efforts en matière de désarmement nucléaire. La neuvième Conférence d'examen ne représente pas un échec malgré l'absence de résultats. En revanche, le TNP, qui ne parvient pas à faire avancer l'application de l'article VI, pourrait ne pas aboutir. Le Traité semble avoir atteint ses limites conceptuelles, aucune décision n'ayant pu être adoptée favorisant l'élaboration et l'application de ses trois éléments fondamentaux d'une manière équilibrée et non discriminatoire.

Monsieur le Président, comme vous le savez, le Congrès national du Brésil a approuvé l'adhésion du pays au Traité, étant entendu que des mesures concrètes seraient prises pour que la course aux armements nucléaires cesse rapidement et que les armes nucléaires soient complètement éliminées, comme l'énonce le décret législatif n° 65, de 1998, portant approbation du Traité. Plus de quarante-cinq ans après la conclusion du Traité et vingt-cinq ans après la fin de la guerre froide, la persistance des armes nucléaires, couvertes ou non par le régime du Traité, est contraire aux dispositions du Traité, en particulier de l'article VI, et continue de favoriser grandement la prolifération.

Le Brésil croit comprendre que le fait que le Traité ait été prorogé pour une durée indéfinie en 1995 ne peut d'aucune façon être interprété comme autorisant la détention à perpétuité d'armes nucléaires. Les États parties au Traité ne seraient pas convenus de proroger le Traité comme ils l'ont fait en 1995 si les États dotés d'armes nucléaires avaient essayé d'affirmer qu'ils n'étaient pas tenus de poursuivre le désarmement nucléaire.

Ce n'est pas parce qu'un résultat consensuel n'a pu être obtenu à la Conférence d'examen que nous ne devons pas continuer d'avancer. Les États dotés d'armes nucléaires ont l'obligation politique, morale et juridique de chercher à éliminer tous les arsenaux nucléaires. Ces obligations découlent de l'article VI du TNP. Le moment est venu de continuer à rechercher des moyens qui permettent d'appliquer les mesures efficaces visées à l'article VI.

Nous estimons qu'il est prioritaire d'ouvrir des négociations multilatérales concernant une convention générale sur le désarmement nucléaire. Nous soutenons en particulier la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée, à l'Assemblée générale des Nations Unies, chargé de définir et d'élaborer des mesures efficaces qui permettent la concrétisation intégrale des engagements en matière de désarmement énoncés dans le TNP. D'autres options qui ont été présentées, telles qu'un instrument juridique interdisant les armes nucléaires, méritent d'être pleinement examinées.

Tout en étant encouragé par la consolidation du processus humanitaire, qui devrait, je l'espère faire renaître un certain optimisme et une attitude plus positive à l'égard du désarmement, le Brésil a adhéré à l'Engagement humanitaire comme la majorité des participants à la Conférence d'examen. Nous espérons que ce processus aboutira à l'interdiction des armes nucléaires, fondée sur leurs conséquences humanitaires inacceptables.

En ce qui concerne la Conférence, je tiens à rappeler qu'il appartient aux membres d'agir pour la sortir de l'impasse, en particulier en appelant l'attention, dans leurs capitales respectives, sur le fait qu'elle reste incapable de promouvoir le désarmement nucléaire. Il faut bien reconnaître qu'au lieu de faire avancer la cause de la paix et du désarmement nucléaire sur le plan international, la Conférence s'est essentiellement consacrée, ces vingt dernières années, à maintenir le statu quo dans le domaine nucléaire, contrairement aux attentes de la plupart de ses membres. Si cette situation ne change pas, la Conférence risque d'être marginalisée pour son inaptitude à jouer un véritable rôle dans les efforts de désarmement. De nouveau, je tiens à exprimer notre plein appui à vos initiatives. Nous avons hâte de participer aux discussions informelles sur les points à l'ordre du jour, ainsi qu'aux consultations visant à l'adoption d'un programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables adressées tant à la Présidence qu'au Secrétaire.

Je donne la parole au représentant de la Finlande.

M. Järviaho (Finlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons plein succès dans cette importante fonction. Nous vous assurons du plein appui de notre délégation. Je souhaite également la bienvenue au nouveau Secrétaire de la Conférence, M. Marco Kalbusch.

En qualité de coprésident du groupe de travail informel sur le programme de travail, mon Ambassadeur entend collaborer étroitement avec vous et l'ensemble de la Conférence en vue de trouver un moyen d'avancer en ce qui concerne le programme de travail.

S'agissant du projet de décision concernant le groupe de travail informel sur les méthodes de travail, nous étions disposés à adopter le projet de proposition soumis par le Maroc la semaine passée. Cela n'a pas été possible, mais nous sommes prêts à soutenir tous vos efforts visant à trouver une proposition satisfaisante qui puisse être adoptée dès que possible. Le groupe de travail informel pourrait être le lieu de discussions indispensables sur la façon dont nous menons nos travaux à la Conférence. Cela ne réglerait pas tous nos problèmes, mais pourrait permettre d'examiner des questions qui entravent ou ralentissent notre travail. Toutes propositions qui seraient faites durant ces discussions seraient naturellement examinées à la Conférence selon la règle du consensus. Il serait utile et important pour nous tous de réfléchir à la manière dont nous travaillons au sein de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Finlande de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ai pris dûment note de toutes les opinions exprimées durant cette séance plénière. Soyez assurés que je les garderai à l'esprit durant nos consultations. En conformité avec le programme d'activités adopté vendredi passé et figurant dans le document CD/WP.587, nous nous réunirons ce jeudi 11 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, dans cette même salle, pour des séances plénières informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, au cours desquelles l'accent général sera mis sur le désarmement nucléaire.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 16 juin 2015 à 10 heures. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

La séance est levée à 10 h 55.